

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 15 JUILLET 2019**

**OBJET : Convention retraite avec le Centre de Gestion du Var**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

**N° : 026/2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quinze juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles.  
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT- M LATZ - JP VERAN – D BREMOND – E AUDIBERT – JM  
CONSTANS – J D'ANDREA – AM LAMIA – S BOURLIN – A MONTIER – JP  
MORIN – M GROS – JC FELIX – Y COEFFIC – J PAUL – P VALLOT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B DE BOISGELIN – A CHARRIER – Y MANCER – L MEAUME - G BESNARD –  
R AMBROSIO

## Exposé des motifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Var n° 2019-14 du 25 mars 2019 ;

Il est proposé au comité syndical :

Par délibération citée ci-dessus, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service le Centre de Gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Service	Tarif unitaire
Affiliation	10,00 euros
Dossier de liquidation (normale, carrière longue, invalidité, réversion)	100,00 euros
Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite)	80,00 euros
Simulation de calcul (cohorte)	80,00 euros
Dossier de demande d'avis préalable	80,00 euros
Dossier de gestion des comptes individuels retraite (cohorte)	80,00 euros

### Le Comité Syndical

#### Où l'exposé

#### Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

#### Décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

  
**Bernard VAILLOT**  
Maire de Camps La Source